

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à treize heures et quarante et une minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Charlotte VIGNEUX, Maire.

Présents : Mme Charlotte VIGNEUX, ~~Mme Claire LE GALL, M. Claude CHAUSSADAS, M. Fabrice ORDRONNEAU, M. Noël FAUCHERON, M. Yannick BRETON, Mme LISON RETAILLEAU, M. Guillaume KERBRAT, M. Alexandre LIEVRE, Mme Cécile MAUNY, M. Bernard DANIAUD, Mme Marie Thérèse LECERF, M. Antoine BOUCHU.~~

<u>Nombre de Conseillers :</u>	En exercice	: 13
	Présents	: 4
	Absents	: 11
	Pouvoir	: 2

Secrétaire de séance : Lison RETAILLEAU

■ 2025-09-3 : Décision modificative n°3 relative au paiement de l'ASA

Rapporteur : Madame Le Maire

La réception d'une facture de l'ASA à hauteur de 7041 euros n'était pas prévue au budget 2025 car elle date de 2022 et ne correspond pas à une dépense annuelle.

Il convient de faire une décision Modificative du budget 2025.

Madame le Maire propose la Décision Modificative suivante :

Dépenses fonctionnement		Recettes fonctionnement	
opérations d'ordre		opérations d'ordre	
0,00 €		Total	0,00 €
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
20415332 7 050,00 €		opérations d'ordre	
231 -7 050,00 €			
opérations d'ordre		opérations d'ordre	
Total	0,00 €	Total	0,00 €
TOTAL DEPENSES	0,00 €	TOTAL RECETTES	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'approuver à l'unanimité le vote de la Décision Modificative relative aux frais d'ASA telle que présentée ci-dessus.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de l'affichage dans le tableau extérieur de la mairie.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour et an que dessus

Pour copie conforme,

En mairie le 24 septembre 2025

Le Maire,
Charlotte VIGNEUX

